



PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

TOUT SAVOIR SUR LA RÉFORME DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DANS LES COMMUNES DE -1000 HABITANTS

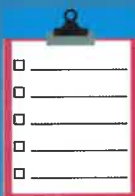
Les conseillers communaux

Rien ne change, les sièges
sont attribués dans **l'ordre
du tableau** : Maire, 1er
adjoint, 2e adjoint..



Déclaration de candidature

Elle sera **obligatoire** pour
toutes les listes à **chaque
tour** de scrutins



Les commissions de contrôle des listes électorales

Elles seront composées en
fonction du nombre de listes
ayant obtenu des sièges au
conseil municipal lors du
dernier renouvellement



La forme du scrutin

Un scrutin de **liste paritaire
à la proportionnelle, à 2
tours, avec une prime
majoritaire de 50 %**

La constitution des listes

Incomplétude des listes
elles pourront avoir **jusqu'à
2 candidats en moins** que
l'effectif normal du conseil
municipal

OU

Candidatures
supplémentaires : elles
pourront avoir **jusqu'à 2
candidats en plus** que
l'effectif normal du conseil
municipal



**Plusieurs cas de nullité des
bulletins de vote dont** : le
panachage (rayer un nom
sur la liste)

**Risque d'élections
partielles** si les listes sont
incomplètes

1. ANNEXES EXPLICATIVES

La constitution des listes

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab	De 500 à 999 hab.
Effectif légal	7	11	15
Incomplétude acceptée	Au minimum 5 candidats	Au minimum 9 candidats	Au minimum 13 candidats
Candidats supplémentaires	Au maximum 9 candidats	Au maximum 13 candidats	Au maximum 17 candidats

La forme du scrutin : exemple d'une commune de 100 hab avec 2 listes et 100% des suffrages exprimés

Alternance femme / homme strictement respectée

☒ _____
☒ _____
☒ _____
☒ _____
☒ _____
☒ _____
☒ _____

Liste 1 : obtient 66%
 Liste 2 : obtient 34%

Scrutin proportionnel avec une prime majoritaire de 50 %

Prime majoritaire de 50% arrondie à l'entier inférieur pour la liste gagnante



Part la proportionnelle à la plus forte moyenne

1. Quotient électoral : total suffrages exprimés / nbr de sièges restant ($100/4 = 25$)

Liste 1 : $66/25 = 2,64 = 2$ sièges

Liste 2 : $34/25 = 1,36 = 1$ siège



2. La plus forte moyenne pour le siège restant : voie obtenues / nbr sièges attribués à la proportionnelle + le siège fictif

Liste 1 : $66/(2+1) = 22 =$ attribution siège restant

Liste 2 : $34/(1+1) = 17$

